DOSSIER DE DEMANDE

POUR LA PRIME FONDS AIR BOIS 2018-2022

Grand Annecy AGGLOMÉRATION

Financé par

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

ADEME
AGENCE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

La Région Auvergne-Rhône-Alpes

haute savoie le Département

Pourquoi ?

- Le chauffage individuel au bois non performant est source d'émissions de particules fines dans l'atmosphère (les PM10 et les PM2,5), nocives pour la santé. Lors d'une journée type hivernale, les émissions du chauffage au bois peuvent atteindre 80 % des émissions de PM10 dans l'air.
- Les installations de chauffage au bois antérieures à 2002 et les cheminées à foyer ouvert sont responsables de la majorité de ces émissions de particules. Aussi, les élus du Grand Annecy ont voté une aide à destination des particuliers pour le remplacement des appareils individuels de chauffage au bois non performants : le Fonds Air Bois. L'ADEME, le Département de la Haute-Savoie et depuis juillet 2020 la Région Auvergne-Rhône-Alpes apportent leur soutien financier à ce dispositif.
- En changeant votre appareil de chauffage au bois, vous réalisez en plus des économies d'énergie.

De quoi s'agit-il ?

- Le Fonds Air Bois vise à aider financièrement les particuliers pour changer leurs cheminées (foyers ouverts) ou anciens appareils de chauffage au bois datant d'avant 2002 par des appareils de chauffage au bois récents et performants. Depuis juillet 2020, grâce au soutien de la Région Aura, le montant de l'aide forfaitaire est passée de 1 000 à 2 000 euros*. Cette aide est versée directement aux particuliers.

  *Enveloppe forfaitaire sous réserve que l'aide ne dépasse pas 50% du montant du matériel et de la pose TTC.

- Le Fonds Air Bois est financé sur les 34 communes du Grand Annecy par le Conseil départemental de la Haute-Savoie, la Région Aura, par l'Ademe pour le compte de l'État et par le Grand Annecy.
- Dans le cadre d'une convention, le Grand Annecy a confié l'instruction des dossiers du Fonds Air Bois à l' ASDER (Association savoyarde pour le développement des énergies renouvelables), l'Espace Info Energie de la Savoie.

Quelles sont les conditions pour obtenir la prime?

ATTENTION

La commande, l'installation et la réalisation de l'ensemble des travaux (démontage, tubage...) doivent démarrer uniquement après acceptation de votre demande. L'ancien système de chauffage au bois doit être encore en place et en état de fonctionnement au moment du dépôt du dossier.

- Vous habitez l'une des 34 communes du Grand Annecy :

  Alby-sur-Chéran, Allèves, Annecy, Argonay, Bluffy, Chainaz-Les-Frasses, Chapeiry, La Chapelle-St Maurice, Charvonnex, Chavanod, Cusy, Duingt, Entrevernes, Epagny Metz-Tessy, Fillière, Groisy, Gruffy, Héry-sur-Alby, Leschaux, Menthon-Saint-Bernard, Montagny-les-Lanches, Mûres, Nâves Parmelan, Poisy, Quintal, Saint-Eustache, Saint-Félix, Saint-Jorioz, Saint-Sylvestre, Sevrier, Talloires Montmin, Veyrier-du-Lac, Villaz, Viuz-la-Chiesaz

- Votre logement est une résidence principale, achevée depuis plus de 2 ans. (les propriétaires occupants et les propriétaires bailleurs avec locataires en résidence principale sont éligibles)
- Vous utilisez une cheminée à foyer ouvert ou un appareil de chauffage au bois antérieur à 2002 (insert, poêle, cuisinière, chaudière, ...) qui est encore en place et en état de fonctionnement.
- Votre nouveau matériel doit disposer du label Flamme verte 7 étoiles (à minima) ou équivalent (ADEME).
  www.flammeverte.org/appareils
  www.ademe.fr
  recherche "registre NFV"
- L'installation est réalisée par un professionnel reconnu garant de l'Environnement RGE (Quali'bois, Quali'ENR ou Qualibat Bois Energie). Liste des professionnels disponible sur faire.fr et/ou sur grandannecy.fr
- Aide complémentaire de 1 000 euros pour les foyers dont les ressources ne dépassent pas les plafonds de l'Anah**.

  ** Agence nationale de l'habitat - www.anah.fr

- Vous vous engagez à détruire votre ancien appareil (sauf pour les foyers ouverts).

Puis-je beneficier d'autres aides ?

- La prime attribuée par le Grand Annecy dans le cadre du Fonds Air Bois est cumulable avec d'autres aides, telles que :
  - Ma prime Rénov'
  - L'éco-prêt à taux zéro
  - Le programme "Habiter mieux" de l'ANAH
  - Les aides d'Action logement

Pour plus d'information, demander conseil auprès de l'ASDER ou consulter le guide de l'ADEME téléchargeable sur www.ademe.fr/aides-financieres-2020

POUR TOUTE QUESTION

asder
04 79 85 88 50
fonds-air-bois@asder.asso.fr

ASDER Maison des énergies - 124 rue du bon vent
BP 99499 - 73094 Chambéry cedex 9
Tél. 04 79 85 88 50
fonds-air-bois@asder.asso.fr

Permancences téléphoniques du lundi au vendredi : 9h-12h et 14h-17h, sauf le jeudi matin.

POUR TOUT AUTRES TRAVAUX DE RÉNOVATION DE VOTRE LOGEMENT (rénovation énergétique, adaptation...)

SOLIHA
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT
04 50 09 99 32
contact.hautesavoie@soliha.fr

SOLIHA Solidaire pour l'habitat
70 avenue de France
74000 Annecy

Tél. 04 50 09 99 32
contact.hautesavoie@soliha.fr

Pour réduire vos factures d'énergie, améliorer votre confort ou adapter votre logement pour y vivre le plus longtemps possible, le Grand Annecy a mis en place deux types d'aides : "J'éco-rénove mon logement !" pour la rénovation énergétique et "Avec l'âge, j'aménage mon logement !" pour l'adaptation des logements au vieillissement ou au handicap.

Pour accompagner les ménages et copropriétés tout au long de leur projet, l'Agglomération a missionné l'opérateur SOLIHA qui pourra sur demande, se rendre sur place pour vous aider.

Comment procéder ?

AVANT LES TRAVAUX

1 Je contacte l'ASDER et prends connaissance des conditions d'éligibilité au Fonds Air Bois

- **Contacter l'ASDER** par téléphone au 04 79 85 88 50 ou par mail : fonds-air-bois@asder.asso.fr
- **Ou télécharger le dossier** de demande d'aide sur www.grandannecy.fr.
  Vous pouvez également le retirer :

→ au siège du Grand Annecy
à Annecy - 46 avenue des îles / 04 50 63 48 48

→ dans l'un des 3 relais territoriaux du Grand Annecy
à Alby-sur-Chéran - 363, allée du collège / 04 50 68 11 99
à Fillière (Thorens-Glières) - 300 rue des Fleuries / 04 50 22 43 80
à Saint-Jorioz - 225 route de Sales / 04 50 68 54 43

2 Je fais établir un ou plusieurs devis par un professionnel

- Ces devis doivent répondre aux conditions nécessaires présentées en page précédente (modèle de devis en annexe 2). Ne signez pas de devis avant d'avoir reçu le courrier d'accord pour le démarrage des travaux (étape4).

3 Je constitue mon dossier de demande et l'envoie* une fois complet à l'ASDER

- **Votre dossier doit comprendre :**

- La lettre de demande d'ouverture du dossier de demande de la prime Fonds Air Bois (Annexe 1)
- Le devis avec engagement du professionnel (Annexe 2)
- La déclaration sur l'honneur à remplir par le demandeur (Annexe 3)
- La fiche de renseignements obligatoires à remplir par le demandeur (Annexe 4)
- L'avis complet de taxe foncière**
- La photo du matériel à remplacer : appareil si possible en fonctionnement, photo prise avec un angle large permettant de situer l'appareil dans la pièce dans laquelle il est installé (sol et plafond visibles avec environ 3 mètres de part et d'autre de l'appareil). Certains éléments du bâti (portes, fenêtres, escalier, radiateurs, luminaires, ...) doivent si possible être visibles sur la photo.
- La copie du dernier avis d'imposition (uniquement pour les personnes dont les ressources ne dépassent pas les plafonds de l'Anah.)

*Envoi possible du dossier par mail ou voie postale (coordonnées en page suivante).

**Cas particuliers :
- Si vous êtes propriétaire bailleur : joindre la taxe d'habitation du locataire
- Si vous êtes nouvel arrivant : transmettre une attestation de domicile (copie acte notarié ou bail + RIB à votre nouvelle adresse)

DÉBUT DES TRAVAUX

ATTENTION

Si les travaux sont réalisés ou si la commande du matériel est passée avant acceptation de la demande, la prime ne pourra pas être versée. Un contrôle pourra être réalisé au domicile pour vérifier le respect des critères du dispositif et notamment la présence de l'ancien appareil de chauffage au bois, en état de fonctionnement, en place dans le logement.

4 J'attends le courrier m'informant de l'acceptation de ma demande

- Sous un délai de 15 jours (si votre dossier est complet dès le départ) et après l'étude des pièces et de la recevabilité de celui-ci, vous recevrez un courrier vous informant de l'acceptation de votre demande et de l'éligibilité de votre dossier.
- **Seulement après avoir reçu ce courrier, vous pouvez signer le devis, acheter le nouvel appareil et commencer les travaux y compris la dépose de l'ancien appareil.**
- Vous disposez alors de 12 mois à partir de la réception du courrier pour réaliser les travaux et transmettre à l'ASDER la demande de versement de la prime Fonds Air Bois.

FIN DES TRAVAUX

5 À la fin des travaux, j'envoie ma demande de versement

- **Documents à renvoyer à l'ASDER :**

- La lettre de demande de versement de la prime (Annexe 5)
- La copie de la facture acquittée mentionnant la marque, la référence et la classe flamme verte du matériel installé.
- La photo du matériel à remplacer, appareil si possible en fonctionnement, photo prise avec un plan large permettant de situer l'appareil dans la pièce dans laquelle il est installé (sol et plafond visibles avec environ 3 mètres de part et d'autre de l'appareil). Certains éléments du bâti (portes, fenêtres, escalier, radiateurs, luminaires, ...) doivent si possible être visibles sur la photo.
- L' attestation d'élimination de l'ancien appareil "Cerfa 14012-01" (Annexe 6) lorsque celui-ci est repris par votre installateur ou un certificat de destruction (Annexe 7) si vous l'apportez vous-même dans une déchèterie privée ou chez un recycleur ou une déclaration sur l'honneur dans le cas d'un dépôt en déchèterie privée ou d'un foyer ouvert qui aurait été cassé.
- Votre relevé d'identité bancaire

ZOOM SUR
L'ÉLIMINATION DE L'ANCIEN APPAREIL DE CHAUFFAGE

Afin de nous assurer que l'ancien appareil de chauffage ne puisse pas être réutilisé, une preuve de son élimination doit être fournie au Grand Annecy. Cette élimination peut être éffectuée par l'installateur ou par un particulier. Dans tous les cas, il est à noter que le dépôt ne pourra pas être fait en déchèterie publique mais uniquement auprès de collecteurs privés (liste indicative en annexe 8). Le particulier qui souhaite y déposer son ancien appareil est invité à contacter au préalable l'entreprise pour connaitre les modalités de dépôt.

6 J'obtiens le versement de ma prime dans un délai de 3 mois

- Si votre dossier de demande de versement est complet, un courrier vous sera envoyé pour vous informer de l'attribution de votre prime. Le règlement de la prime fera l'objet d'un virement bancaire du Grand Annecy sur le compte du bénéficiaire des travaux dans un délai de 3 mois maximum après réception du courrier.

EN RÉSUMÉ

1. Contact préalable avec l'ASDER et vérification de l'éligibilité
2. Réalisation des devis par un professionnel
3. Envoi du dossier de demande d'aide à l'ASDER
4. Après instruction (15 jours si dossier complet), réception d'un courrier d'acceptation de la demande

Commande et travaux

5. À la fin des travaux (12 mois maximum après acceptation du dossier, envoi de la demande de versement
6. Réception d'un courrier du Grand Annecy informant de l'attribution de la prime

VERSEMENT DE LA PRIME
(3 mois maxi après réception du courrier)

ANNEXE 1

LETTRE DE DEMANDE D'OUVERTURE D'UN DOSSIER DE DEMANDE DE LA PRIME POUR LE REMPLACEMENT D'UN APPAREIL INDÉPENDANT INDIVIDUEL DE CHAUFFAGE AU BOIS

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse principale : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Tél : ..... E-mail : .....

FONDS AIR BOIS ASDER
Maison des énergies
124 rue du bon vent
BP 99499
73094 Chambéry cedex 9

À , le

Objet : Remplacement d'un appareil individuel de chauffage au bois / demande d'ouverture d'un dossier de demande de subvention

Madame la Présidente du Grand Annecy,

Je vous prie de trouver ci-joint l'ensemble des pièces nécessaires à l'ouverture de mon dossier de demande de subvention pour le remplacement d'un appareil indépendant de chauffage au bois :

- la présente lettre de demande d'ouverture du dossier de demande de la prime Fonds Air Bois
- le devis avec engagement du professionnel (Annexe 2)
- la déclaration sur l'honneur à remplir par le demandeur (Annexe 3)
- la fiche de renseignements obligatoires à remplir par le demandeur (Annexe 4)
- l'avis complet de taxe foncière
- la photo du matériel à remplacer : appareil si possible en fonctionnement, photo prise avec un angle large permettant de situer l'appareil dans la pièce dans laquelle il est installé (sol et plafond visibles avec environ 3 mètres de part et d'autre de l'appareil). Certains éléments du bâti (portes, fenêtres, escalier, radiateurs, luminaires, ...) doivent si possible être visibles sur la photo.
- la copie du dernier avis d'imposition, uniquement pour les personnes dont les ressources ne dépassent pas les plafonds de l'Anah.

Je reste à votre disposition pour toute information complémentaire et vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes salutations distinguées.

Signature

ANNEXE 2

DEVIS ET ENGAGEMENT DU PROFESSIONNEL (à remplir et signer par l'installateur et le fournisseur de l'équipement s'il s'agit de 2 entreprises différentes)

DONNÉES RELATIVES AU DEMANDEUR (à remplir par le demandeur / bénéficiaire)

Nom et prénom : .....

Adresse : .....

Tél : ..... E-mail : .....

ADRESSE DU LOGEMENT SI DIFFÉRENT (POUR LES PROPRIÉTAIRES BAILLEURS)

Nom de l'occupant : .....

Adresse : .....

Tél : ..... E-mail : .....

DEVIS

INSTALLATEUR

Nom de l'entreprise : .....

Nom du signataire : .....

N° RM, RCS ou SIREN : .....

Qualification (nature et n°) : .....

Tél : .....

E-mail : .....

FOURNISSEUR si différent de l'installateur

Nom de l'entreprise : .....

Nom du signataire : .....

N° RM, RCS ou SIREN : .....

Qualification (nature et n°) : .....

Tél : .....

E-mail : .....

Type d'appareil à remplacer ☐ Cheminée à foyer ouvert ☐ Insert/foyer fermé ☐ Poêle ☐ Cuisinère à bois ☐ Chaudière à bois Démontage	€ HT
Élimination en déchèterie	€ HT
Type d'appareil neuf ☐ Insert/foyer fermé ☐ Poêle ☐ Cuisinère à bois ☐ Chaudière à bois Type d'énergie : ☐ Bois-bûches ☐ Granulés ☐ Mixte ☐ Plaquettes Marque :.....Modèle : ..... Puissance nominale (KW) : ..... ☐ Labellisé Flamme verte 7 ☐ Équivalent Ademe	€ HT
Fournitures et équipements *directement liés à l'installation (ex : hotte, grilles dallage...)*	€ HT
Tubage	€ HT
Main d'œuvre Tarif horaire : ..... Temps passé :	Coût total de la main d'œuvre € HT
TOTAL HT	€ HT
Taux de TVA	%
TOTAL TTC	€ TTC

☐ Je certifie sur l'honneur que les travaux interviennent dans le cadre de la fermeture d'un foyer ouvert ou du remplacement d'un appareil de chauffage au bois antérieur à 2002

☐ Je prends connaissance que mon client ne pourra pas bénéficier de la prime Fonds Air Bois, si j'accepte sa commande ou si je commence les travaux avant que celui-ci reçoive le courrier de validation de son dossier

☐ Je m'engage à être à jour de la certification RGE lors dela facturation du nouvel appareil

☐ J'ai signé la charte d'engagement des professionnnels dans le cadre du Fonds Air Bois

☐ Je certifie sur l'honneur avoir réalisé le dimensionnement du conduit de fumée conforme à la norme en vigueur (EN 13384-1; NF DTU 24-1) ou aux prescriptions du fabricant de l'appareil (logiciel ou abaque)

☐ Je m'engage à proposer à mon client la reprise pour élimintation de son ancien appareil et le cas échéant à fournir une attestation d'élimination"Cerfa 14012-01" (cf annexe 6). Une liste de points de collecte est proposée dans la charte d'engagement

☐ Je déclare ces informations exactes

Fait à : ..... le : .....

Signature et cachet de l'installateur

Fait à : ..... le : .....

Signature et cachet du fournisseur (si différent)

La signature de cette déclaration sur l'honneur engage le professionnel. En cas de non-respect des critères, des sanctions pourront être prises et une plainte pourra être déposée auprès du procureur de la république.

ANNEXE 3
DÉCLARATION SUR L'HONNEUR (à signer par le demandeur)

Je soussigné(e) : nom et prénom : .....

1 ☐ Certifie sur l'honneur que les travaux interviennent dans le cadre de la fermeture d'un foyer ouvert ou du remplacement d'un appareil de chauffage au bois antérieur à 2002

2 ☐ Certifie sur l'honneur que les renseignements portés sur la fiche en annexe 4 sont exacts

3 ☐ M'engage à éliminer ou à faire éliminer l'ancien appareil et à fournir soit une attestation d'élimination de l'ancien appareil "Cerfa 14012-01" (annexe 6) si l'installateur assure la reprise, soit un certificat de destruction rempli par un recycleur ou une déchèterie (annexe 7) si j'y apporte moi-même l'ancien appareil, soit une déclaration sur l'honneur dans le cas d'un foyer ouvert qui aurait été cassé

4 ☐ Certifie sur l'honneur que le logement où les travaux seront réalisés est occupé à titre de résidence principale et que le logement est achevé depuis plus de 2 ans

5 ☐ M'engage à ne pas passer commande ni démarrer les travaux (y compris dépose de l'ancien appareil) avant la réception du courrier de validation du dossier de demande de prime.

6 ☐ Accepte le principe d'une visite de contrôle à domicile (sur rendez-vous) permettant de constater la présence d'un ancien appareil de chauffage au bois antérieur à 2002 ou d'une cheminée à foyer ouvert ainsi que la bonne mise en œuvre du nouvel équipement.

7 ☐ M'engage à utiliser correctement mon nouvel appareil de chauffage au bois, notamment en l'entretenant régulièrement et en ne brûlant qu'un combustible de qualité (bois sec non traité).

8 ☐ Consens à ce que les informations recueillies sur le présent formulaire soient utilisées par les agents habilités du Grand Annecy et de l'ASDER dans le cadre du traitement de la demande de prime "Fonds Air Bois".
La durée de conservation de données est de 72 mois à compter du paiement de la prime si elle est acceptée et de 12 mois dans le cas d'un refus. Conformément au règlement général européen sur la protection des données personnelles (RGPD) du 27 avril 2016 et à la loi "Informatique et Libertés" modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité et d'effacement aux données personnelles qui vous concernent.
Vous pouvez exercer vos droits par simple demande par courriel à donnees.personnelles@grand-annecy.fr ou par courrier à l'attention du Délégué à la Protection des Données du Grand Annecy (Le Grand Annecy, 46 avenue des Iles, BP90270, 74007 ANNECY Cedex)

ATTENTION, SI CETTE CASE N'EST PAS COCHÉE VOTRE DEMANDE NE POURRA PAS ÊTRE TRAITÉE

Dans le cadre du Fonds Air Bois mis en place par le Grand Annecy, j'accepte d'être recontacté pour témoigner sur ma nouvelle installation de chauffage au bois : ☐ Oui ☐ Non

J'accepte d'être recontacté par le Grand Annecy ou son prestataire pour bénéficier d'informations sur les aides proposées pour la rénovation de mon logement : ☐ Oui ☐ Non

Fait à : ..... le : .....

Signature du bénéficiaire

La signature de cette déclaration sur l'honneur engage le particulier. En cas de non-respect des critères, des sanctions pourront être prises et une plainte pourra être déposée auprès du procureur de la république.

ANNEXE 4
RENSEIGNEMENTS OBLIGATOIRES (à signer par le demandeur)

VOTRE SITUATION, VOTRE LOGEMENT

Situation professionnelle ☐ Agriculteur exploitant ☐ Artisan, commerçant, chef d'entreprise ☐ Employé ☐ Ouvrier ☐ Cadre ☐ Profession intermédiaire ☐ Retraité ☐ Autre, sans activité

Âge ☐ 18 à 24 ans ☐ 25 à 34 ans ☐ 35 à 49 ans ☐ 50 à 64 ans ☐ 65 ans et plus

Nature du logement ☐ Maison avec jardin ☐ Maison sans jardin ☐ Appartement

Surface chauffée du logement ..... m^2

Période de construction ☐ Avant 1949 ☐ 1949-1975 ☐ 1975-1990 ☐ 1990-2005 ☐ Après 2005 ☐ Ne sais pas

Depuis combien de temps occupez-vous ce logement ? ☐ Moins de 2 ans ☐ Plus de 2 ans

Occupation du logement? ☐ Propriétaire occupant ☐ Locataire ☐ Occupant à titre gratuit

VOTRE ANCIEN MATÉRIEL ET SON USAGE

Matériel remplacé ☐ Foyer ouvert ☐ Insert/foyer fermé ☐ Poêle ☐ Cuisinière à bois ☐ Chaudière à bois

Type d'usage de l'ancien matériel ☐ Chauffage de base ☐ Chauffage d'appoint ☐ Plaisir / agrément

Âge de l'appareil ..... Année d'installation de cet ancien appareil dans le logement.....

À noter que des contrôles aléatoires sont organisés pour vérifier la présence d'un appareil ancien de chauffage au bois antérieur à 2002 ou d'une cheminée à foyer ouvert dans le logement.

Type de combustible ☐ Bois bûche ☐ Granulés / pellets ☐ Bois de récupération ☐ Autre

Quantités de bois consommé par an ..... unité ..... (1 stère = 1m^3 de bûches de 1 m - 0,8 m^3 de 50 cm)

Approvisionnement ☐ Personnel/ gratuit ☐ Producteur indépendant ☐ Point de vente non spécialisé ☐ Autre

Si auto approvisionnement, durée moyenne de stockage, séchage avant utilisation : .....

Quelles catégories d'essences de bois utilisez-vous ? ☐ Résineux ☐ Feuillus ☐ Les deux

Si vous achetez du bois, votre vendeur vend-il sous la marque "Rhône Alpes Bois Bûches" RA2B ? ☐ Oui ☐ Non ☐ Ne sait pas

Le ramonage de votre installation est-il fait ? ☐ Par vous même ☐ Par un professionnel

Quelle est la fréquence moyenne de ramonage ? ☐ 1 fois tous les 2 ans ☐ 1 fois par an ☐ 2 fois par an
☐ Autre : à préciser .....

VOTRE NOUVEAU MATÉRIEL ET VOS MOTIVATIONS

Nouveau matériel ☐ Insert cheminée ☐ Poêle ☐ Poêle de masse ☐ Cuisinière à bois ☐ Poêle hydro ☐ Chaudière

Type de combustible ☐ Bois bûche ☐ Granulés / pellets ☐ Bois de récupération ☐ Autre

Type d'usage du nouveau matériel ☐ Chauffage de base ☐ Chauffage d'appoint ☐ Plaisir/agrément

Quelles sont vos deux motivations principales pour ce changement d'appareil ?
☐ Bénéficier de l'aide financière ☐ Économiser du bois/de l'énergie ☐ Gagner en confort/chaleur
☐ Économiser de l'argent ☐ Améliorer la qualité de l'air (santé/environnement) ☐ Autre

COMMENT AVEZ-VOUS CONNU CETTE AIDE ?

☐ Presse locale ☐ Panneaux publicitaires ☐ Radio ☐ Bouche à oreille ☐ Mairie (site internet) ☐ Publicité sur le web
☐ Notaire Foire/événement ☐ Mon installateur ☐ Ramoneur ☐ Réseaux sociaux ☐ Réunion d'information
☐ Autre .....

ANNEXE 5
MODÈLE DE LETTRE DE DEMANDE DE VERSEMENT DE LA PRIME

Nom : .....
Prénom : .....
Adresse principale : .....
Code postal : ..... Ville : .....
Tél : ..... E-mail : .....

FONDS AIR BOIS ASDER
Maison des énergies
124 rue du bon vent
BP 99499
73094 Chambéry cedex 9

À , le

Objet : Demande de versement de la prime Fonds Air Bois

Madame la Présidente du Grand Annecy,

Je vous prie de trouver ci-joint l'ensemble des pièces nécessaires au versement de ma prime dans le cadre du fonds air bois :

- la présente lettre de demande de versement de la prime
- la copie de la facture acquittée mentionnant la marque, la référence et la classe flamme verte du matériel installé
- la photo de la nouvelle installation, photo prise en plan large permettant de situer l'appareil dans la pièce dans laquelle il est installé (sol et plafond visibles avec environ 3 mètres de part et d'autre de l'appareil). Certains éléments du bâti (portes, fenêtres, escalier, radiateurs, luminaires, ...) doivent si possible être visibles sur la photo.
- l'attestation d'élimination de l'ancien appareil « Cerfa 14012-01 » (annexe 6) fournie par l'installateur s'il a repris l'ancien équipement OU un certificat de destruction de l' ancien appareil (annexe 7) si dépôt chez un recycleur ou dans une déchèterie privée OU une déclaration sur l'honneur dans le cas d'un foyer ouvert qui aurait été cassé
- mon relevé d'identité bancaire

Je reste à votre disposition pour toute information complémentaire et vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes salutations distinguées.

Signature

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
ministère chargé de l'Energie

Déclaration conjointe de dépôt d'un appareil de chauffage domestique au bois et engagement à sa destruction physique

article 200 quater du code général des impôts

cerfa 14012*01

Imprimer

Réinitialiser

Ce formulaire est rempli par les installateurs d'appareils de chauffage domestique au bois (partie A) et par les recycleurs (partie B)

L'original est remis par l'installateur au propriétaire de l'appareil, une copie est conservée par l'installateur, une copie est conservée par le recycleur.

Partie A (remplie par les installateurs)

Je soussigné(e) , **installateur** ☐☐☐☐☐☐☐☐☐

Nom, nom d'usage, le cas échéant prénom ou raison sociale N° SIREN *le cas échéant*

Adresse Numéro : Extension : Type voie : Nom de la voie :

Code postal ☐☐☐☐☐ Localité : Pays :

Certifie avoir repris l'appareil de chauffage indépendant à bois ☐ ou chaudière bois ☐ détenu par :

Melle ☐ Mme ☐ M. ☐ .

Adresse Numéro : Extension : Type voie : Nom de la voie :

Code postal ☐☐☐☐☐ Localité : Pays :

Cet appareil de marque . a été déposé le auprès du professionnel

mention facultative

du recylage dénommé

Nom, nom d'usage, le cas échéant prénom ou raison sociale

Adresse Numéro : Extension : Type voie : Nom de la voie :

Code postal ☐☐☐☐☐ Localité : Pays :

Fait à , Signature Pour les sociétés, nom et qualité du signataire et cachet

le

Partie B (remplie par les recycleurs)

Je soussigné(e) ., **recycleur** ☐☐☐☐☐☐☐☐☐

Raison sociale N° SIREN *le cas échéant*

Adresse Numéro : Extension : Type voie : Nom de la voie :

Code postal ☐☐☐☐☐ Localité : Pays :

Certifie avoir repris l'appareil de chauffage désigné dans la **partie A** et m'engage à procéder à sa destruction physique.

Fait à . Signature Pour les sociétés, nom et qualité du signataire et cachet

le

" Le présent imprimé doit être délivré pour chaque opération de renouvellement d'une ancienne chaudière à bois ou autres biomasses ou d'un ancien équipement de chauffage ou de production d'eau chaude indépendant fonctionnant au bois ou autres biomasses par une nouvelle chaudière ou un nouvel équipement de l'espèce.
Il permet de justifier, auprès des services fiscaux qui en feraient la demande, de la reprise en vue de sa destruction de l'ancien appareil. Il ne dispense pas pour autant des mentions obligatoires qui doivent figurer sur la facture relative au nouveau matériel, conformément aux dispositions du 6 de l'article 200 quater du code général des impôts."

ANNEXE 7
MODÈLE DE CERTIFICAT DE DESTRUCTION DE L'ANCIEN APPAREIL

PARTIE 1 - À REMPLIR PAR LE PARTICULIER

Je soussigné(e) nom et prénom : .....

Domicilé à : .....

.....

.....

Certifie avoir déposé auprès d'une déchèterie ou d'un recycleur mon ancien appareil de chauffage de marque :

.....

Lieu de dépôt : .....

Fait à : .....

Le : .....

Signature du déposant

PARTIE 2 - À REMPLIR PAR LE SITE DE DÉPÔT

Je soussigné(e) nom et prénom : .....

Représentant la société : .....

Numéro de SIREN : .....

Adresse : .....

.....

.....

Certifie avoir repris l'appareil de chauffage désigné en partie A et m'engage à procéder à sa destruction physique.

Fait à : .....

Le : .....

Signature (avec nom et qualité du signataire et cachet)

ANNEXE 8
COORDONNÉES D'ENTREPRISES DE RÉCUPÉRATION (LISTE NON EXHAUSTIVE)

- **DECHETERIE DES PROFESSIONNELS DU LAC**
  10 route de la Salle à Cran-Gevrier - Annecy
  Tél. 04 50 57 33 86

- **TRIGENIUM**
  10 route de Vovray à Annecy
  Tél. 04 50 51 12 18

- **SITA VIGNIER**
  Parc de Calvi
  450 route de l'Artisanat à Poisy
  Tél. 04 50 57 20 25

- **VIGNIER**
  1450 route des Aulnes à Villaz
  Tél. 04 50 01 21 00

- **VEOLIA ONYX ARA**
  Rue Benoît Perret à Albens
  Tél. 04 79 63 09 90

- **ETABLISSEMENT MARCEL DURET**
  350 rue de la Glière de Thermesay à Marlens
  Tél. 04 50 32 51 98

- **EXCOFFIER RECYCLAGE**
  Rue de la gare à Groisy
  Tél. 04 50 68 03 71